



unesco

Réseau mondial des
villes apprenantes



Yeonsu 2021

Déclaration de Yeonsu pour les villes apprenantes

**Construire des villes saines et résilientes
grâce à l'apprentissage**



CINQUIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LES VILLES APPRENANTES

Éducation
2030 

Préambule

1. Nous, maires, maires adjoints, responsables, représentantes et représentants de 229 villes apprenantes dans 64 pays du monde entier, responsables et spécialistes de l'éducation, représentantes et représentants d'agences des Nations unies, du secteur privé et d'organisations régionales, internationales et de la société civile, nous sommes réunis en ligne et en personne à Yeonsu, en République de Corée, du 27 au 30 octobre 2021 pour la cinquième Conférence internationale sur les villes apprenantes (ICLC), mus par l'ambition de **construire des villes saines et résilientes grâce à l'apprentissage**.
2. Nous nous réunissons alors que nous traversons **une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19**, qui a non seulement mis en danger la santé des populations, mais aussi contraint les gouvernements dans le monde entier à fermer des établissements d'enseignement, touchant près de 1,6 milliards d'enfants et d'étudiants dans plus de 190 pays ainsi que d'innombrables apprenantes et apprenants adultes, avec un fort impact sur la santé mentale et le bien-être de toutes et tous.
3. Nous rappelons qu'avec plus de la moitié de l'humanité vivant dans des zones urbaines, **les villes ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de l'éducation à la santé et le renforcement de la résilience**.
4. Nous avons conscience que la pandémie de COVID-19 a **affecté le plus durement les populations vulnérables** et a alimenté les inégalités dans les villes, exacerbant les problématiques préexistantes et faisant émerger de nouvelles formes d'inégalité, ce qui nécessite une réponse collective par le biais de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, afin de prévenir une aggravation encore plus importante des inégalités en matière de santé.
5. Nous tenons à féliciter les membres du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO pour leur **engagement en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie** au cours de la pandémie de COVID-19, notamment pour leurs efforts visant à promouvoir les compétences en matière de santé auprès des populations, et pour leur volonté affichée de poursuivre le développement de stratégies et de programmes innovants mis en œuvre pendant la crise.
6. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au **maire de Yeonsu et à sa ville** pour avoir accueilli la cinquième ICLC, faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un engagement sans faille pendant cette période difficile.

Nos engagements pour construire des villes saines et résilientes grâce à l'apprentissage tout au long de la vie

Nous nous engageons à :

7. faire preuve de la **volonté politique** nécessaire pour inscrire l'apprentissage tout au long de la vie en faveur de la santé et le développement de la résilience dans les priorités de nos villes, en reconnaissant leur influence sur le développement à l'échelle locale, mais aussi les répercussions de cet engagement aux échelles nationale et internationale ;
8. prêter attention aux **facteurs contextuels propres à chacune de nos villes** afin de mettre en œuvre des politiques et des initiatives d'éducation à la santé qui impliquent l'ensemble de la population de

nos villes et tiennent compte des perceptions sociales et culturelles qu'ont les communautés locales des questions liées à la santé, y compris les connaissances des peuples autochtones ;

9. mettre en œuvre, en réponse aux crises, des **plans locaux coordonnés pour la préservation et la prestation des services essentiels**, notamment les services médicaux d'urgence, les services de santé sexuelle et reproductive, l'éducation, les transports publics, le logement et l'assainissement ;
10. travailler avec **les populations locales et leur donner les moyens de mieux préserver leur propre santé** en leur fournissant un ensemble de ressources pédagogiques pour l'acquisition de connaissances et de compétences sur le virus, la prévention de la transmission, l'autoprotection et l'utilisation optimale du système de santé ;
11. établir un nouveau paradigme pour **l'éducation à la santé dans les villes** : une vision qui englobe la santé mentale et le bien-être ainsi que des ressources individuelles et collectives pour l'éducation à la santé et la citoyenneté pour la santé ;
12. promouvoir, en tant que dimension de l'apprentissage de la santé, **les compétences en matière de santé** dans les villes –c'est-à-dire la capacité de trouver, de comprendre et d'évaluer de manière critique les informations sur la santé, y compris grâce à des outils numériques, et de les utiliser pour résoudre des questions de santé –et aider les populations locales à identifier les fausses informations et à réduire l'incidence de ces dernières sur les décisions relatives à la santé ;
13. renforcer la **citoyenneté pour la santé** en reconnaissant le fort impact sociétal des questions de santé et le statut de bien commun de la santé mondiale, en donnant aux apprenantes et apprenants plus de pouvoir pour agir de manière éthique et socialement responsable lorsqu'il s'agit de leur propre santé et de la santé de leurs communautés ;
14. renforcer la **résilience des villes** en matière de **résilience des communautés** –la planification à caractère multisectoriel avec la participation des populations locales, ainsi que les politiques et pratiques ascendantes et descendantes, ou *bottom-up* et *top-down* en anglais, visant à favoriser la résilience à long terme des communautés. Consolider également la **résilience des systèmes d'apprentissage locaux**, notamment en ce qui concerne le maintien des possibilités de se former dans les villes pendant les crises, et les moyens de protéger les systèmes d'apprentissage face aux perturbations futures grâce à l'innovation et à la technologie.
15. veiller à ce que **les opportunités d'apprentissage impliquent les populations vulnérables**, y compris les enfants, **et répondent à leurs besoins**, tout en tenant compte du fait que les inégalités sont souvent intersectionnelles, les apprenantes et apprenants pouvant ainsi être simultanément confrontés à plusieurs formes de désavantages, et que le niveau de compétences en matière de santé est souvent plus limité chez les personnes affichant un faible niveau d'éducation ;
16. reconnaître les contributions du **secteur de l'éducation formelle**, y compris les écoles, les universités et les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), à l'éducation à la santé et à la résilience dans les villes durant la pandémie de COVID-19 et au-delà, à savoir leur capacité d'adaptation pour garantir la poursuite de l'apprentissage et leur offre d'éducation à la santé ;
17. renforcer les **capacités des prestataires locaux de services d'apprentissage non formel**, en reconnaissant l'impact positif des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance sur la santé, ainsi que le rôle à long terme des centres et organisations d'apprentissage pour les jeunes et les

adultes dans la création d'opportunités d'apprentissage pour la sensibilisation à la santé et dans la promotion de l'utilisation de la technologie au service des compétences sanitaires ;

18. utiliser les **espaces informels de nos villes** pour promouvoir l'apprentissage en matière de santé et développer la résilience, notamment les domiciles, les quartiers, les lieux de travail, les espaces verts, les transports publics, les bâtiments municipaux et la sphère numérique ; et
19. **élargir le champ de la participation des parties prenantes à l'apprentissage tout au long de la vie à l'échelle de la ville** afin que le secteur de la santé soit bien représenté, y compris par des personnes travaillant dans le domaine de la santé, des praticiennes et praticiens, des spécialistes de la santé, ainsi que par des parties prenantes dans le domaine de l'aménagement urbain, en prenant en compte l'impact des décisions en matière d'aménagement urbain sur la santé et l'apprentissage ;
20. redoubler d'efforts pour atteindre les **17 Objectifs de développement durable (ODD)** du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforcer les contributions des villes apprenantes aux 17 ODD, en particulier l'**ODD 3** (« bonne santé et bien-être »), l'**ODD 4** (« assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »), l'**ODD 5** (« égalité des sexes »), l'**ODD 8** (« emploi et travail décent »), l'**ODD 11** (« faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et l'**ODD 13** (« lutte contre les changements climatiques »).

Pistes pour l'avenir

21. Nous nous efforcerons d'**intégrer ces engagements dans les actions et les stratégies locales de développement** afin de soutenir le développement de l'éducation à la santé et de renforcer la résilience de nos villes, notamment en tirant parti de la participation des maires à la conception et à la mise en œuvre de plans de relance post-pandémie.
22. Au cours de la transition de l'urgence à la normalité, nous **exploiterons et préserverons la créativité** qui a émergé au cours de la pandémie de COVID-19, notamment en adoptant des approches plus collaboratives de l'apprentissage.
23. Nous nous efforcerons de **diversifier les ressources, collecterons des fonds et développerons des mécanismes financiers** pour assurer la concrétisation de ces actions locales, des stratégies de développement et des plans de relance post-pandémie.
24. Nous procéderons à un bilan, appuyé par des **travaux de recherche et des données**, de la réponse de nos villes à la pandémie de COVID-19, afin d'en tirer des enseignements et de renforcer la résilience en prévision de crises futures.
25. En tant que membres du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO (GNLC), nous renforcerons la solidarité du réseau par le **partage des connaissances, le transfert de technologies et la diffusion des bonnes pratiques** dans les villes au niveau mondial.
26. Nous appelons **les gouvernements nationaux** à adopter de nouvelles politiques d'apprentissage tout au long de la vie pour la santé et à soutenir le développement de villes résilientes dans les États membres de l'UNESCO.

27. Nous demandons à l'UNESCO de renforcer la collaboration entre ses différents réseaux, et plus particulièrement entre la **Plateforme des villes de l'UNESCO** et le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC), à la suite de la pandémie.

28. En outre, nous nous engageons à nous impliquer dans les **principaux domaines d'activité du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes** (GNLC), tels que définis dans la nouvelle stratégie du réseau.

29 octobre 2021

Yeosu, République de Corée
